

**SAISINE**

**« L'ÉDUCATION POPULAIRE, UNE EXIGENCE DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE »**

*(décision du bureau du mardi 11 septembre 2018 - NS183730)*

Prenant racine lors de la Révolution française avec le rapport Condorcet, se développant tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle (création de la ligue de l'enseignement en 1866, Lois Ferry sur l'École, légalisation des syndicats, etc.), poursuivant son essor lors du Front populaire puis après la seconde guerre mondiale, l'éducation populaire est issue de plusieurs courants de pensée : réflexions pédagogiques, mouvement laïque, formation ouvrière, doctrine sociale de l'église catholique...

Elle postule de partir des besoins du peuple dans une visée d'émancipation collective. Elle s'adresse ainsi aux personnes dans une triple dimension: celle territoriale qui s'adresse à toutes les habitantes et habitants d'un espace donné, celle politique qui vise l'ensemble des citoyennes et citoyens et celle socio-économique qui définit une classe sociale défavorisée au bénéfice de laquelle il faut agir. Elle cherche à articuler la dimension collective du vivre ensemble avec la reconnaissance de l'épanouissement personnel. Dans ce cadre, elle invente en permanence de nouvelles manières de construire et reconstruire du lien social en « faisant ensemble ». En ceci, elle rejoint les notions de « pouvoir d'agir », de « empowerment » ou de « community organizing » qui se sont développées outre-Atlantique. Loin d'être un vestige d'un passé révolu, elle est de nature à répondre aujourd'hui aux besoins de notre société. Cela rend d'autant plus incompréhensible son manque de reconnaissance et de visibilité dans notre pays. Au moment où la démocratie cherche de nouvelles formes d'expression, l'éducation populaire peut apporter son expertise, ses pratiques pour permettre à tous, dès le plus jeune âge, de s'approprier les enjeux et la pratique de la citoyenneté dans le cadre des valeurs et principes de la République.

En France, elle s'est notamment développée comme une démarche de formation et d'émancipation complémentaire à l'École publique. Elle inscrit l'individu dans un collectif permettant la mise en œuvre de son esprit critique et la construction de valeurs communes. Elle est ainsi un acteur majeur de l'éducation non-formelle, c'est-à-dire en dehors du cadre scolaire ou universitaire.

Si l'État et les collectivités locales reconnaissent et accompagnent cette démarche, ce sont les associations dans leur grande diversité qui sont les principales porteuses des valeurs, de l'esprit d'innovation et de la transformation sociale promus par l'éducation populaire, avec d'autres actrices et acteurs comme notamment certains Comités sociaux et économiques (ex comités d'entreprise).

En s'appuyant sur un rappel de l'histoire de l'éducation populaire, le rapport et l'avis du CESE s'attacheront à dresser un état des lieux et à analyser les évolutions récentes de ce secteur dont la réalité et les objectifs sont sans doute mal connus de nos concitoyennes et concitoyens. Ils s'interrogeront sur les besoins auxquels peut répondre aujourd'hui l'éducation populaire dans une société bouleversée par le renforcement des inégalités, des mutations comme la mondialisation, l'irruption des technologies de l'information, les bouleversements climatiques et les menaces sur la biodiversité, etc. Ils questionneront les moyens et les outils dont elle dispose pour atteindre ses objectifs et relever les défis auxquels elle est confrontée : défis des politiques publiques, du modèle économique mais aussi de la gouvernance, de la formation, de la concurrence par d'autres actrices et acteurs, de l'évolution des attentes des populations, de l'engagement citoyen, etc. Un focus particulier sera porté sur des expériences similaires dans des pays étrangers.

Ce rapport et cet avis s'inscriront dans les orientations du CESE visant à favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté, et pourront s'appuyer sur certains travaux du Conseil mais aussi des CESER, travaux qui par le croisement des savoirs et la construction d'une intelligence collective participent de l'éducation populaire.

Lors de sa réunion du mardi 11 septembre 2018, le bureau du CESE a décidé de confier à la section de l'Education, de la culture et de la communication, la préparation d'un rapport et avis sur ce sujet qui sera présenté en assemblée plénière au deuxième trimestre 2019.